

Bulletin trimestriel de :

L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT DE SAONE ET LOIRE

7 rue de Moulins 71300 Montceau les Mines utr.cfdt.71@orange.fr

N°31
novembre 2019

Sommaire :

- Page 1 : Edito,
- Page 2 : CCAS, grève 5 décembre
- Page 3 : CDCA : bilan 2017-2018 formation
- Page 4 : Action du 3 octobre
- Page 5 : Maison des Services Au Public (MSAP)
- Page 6 : Qu'est-ce qu'une Retraite juste ? Lettre mensuelle
- Page 7 : Loisirs - Culture
- Page 8 : Infos



Le lancement régional du Pacte se fera le 9 janvier à Dijon en présence de Laurent Berger, Christophe Robert de la fondation Abbé Pierre, Thierry Baudet Président de la Mutualité Française et des représentants régionaux des 50 associations signataires.

à Nous, ensemble aujourd'hui de faire vivre localement ce Pacte du Pouvoir de Vivre

Edito

VIVRE

Vivre ce n'est pas seulement exister. Encore faut-il construire un environnement qui donne du sens à l'existence. Et, ce n'est pas simple quand on se heurte à la précarité, à l'isolement, à la perte d'autonomie, à l'exclusion. La société française souffre de clivages entre ceux qui sont confrontés à ces fléaux et « les privilégiés » ou considérés comme tels qui y échappent. Ainsi ont surgi les gilets jaunes à la stupeur de beaucoup d'entre nous.

Notre société ne va pas bien et c'est dans ce contexte qu'en mars dernier la CFDT a lancé avec 18 autres organisations LE PACTE DU POUVOIR DE VIVRE.

L'ambition de ce pacte, qui se décline en 66 propositions, c'est de réinventer le bien commun, avec une exigence de justice et de solidarité ; c'est de réconcilier la transition écologique et la justice sociale ; c'est de mieux partager le pouvoir.

Le bien commun suppose entre autres de lutter contre le logement indigne. Une politique ambitieuse, accessibles à tous, de rénovation des immeubles et maisons est à mener. L'isolation à 1€ n'a eu qu'un impact limité. Le bien commun nécessite l'accès de tous aux services administratifs. Face à la désertification des territoires, la mise en place d'un réseau équilibré de maisons de services publics s'impose. 22 sont actuellement répertoriées en Saône-et-Loire. Des liaisons accessibles aux populations isolées doivent mailler le territoire.

L'exigence de justice et de solidarité passe par un « bing bang » fiscal, c'est-à-dire une fiscalité complètement revue, d'abord au service de la collectivité. La place des plus démunis doit être la préoccupation majeure et il faudra reconsidérer l'accueil des migrants en respect de la convention de Genève. L'égalité homme-femme est un autre volet de cette exigence.

Réconcilier la transition écologique, incontournable, avec la justice sociale, cela exclut toute politique punitive. Il faut que l'ensemble des recettes perçues sur la fiscalité écologique soit reversé aux ménages et au financement de la transition.

Le partage du pouvoir suppose de mettre face à la verticalité du pouvoir central des moyens d'expression qui engagent tous les citoyens. Les associations, les syndicats sont là prêts à être enfin entendus. Et aussi les Conseils Économique Sociaux et Environnementaux à mieux inscrire dans le processus législatif. Enfin, permettre l'expression directe de tous les citoyens afin que la société dans son ensemble soit engagée dans ce mouvement de rénovation.

Marie-Françoise Henssien

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

« L'action syndicale de proximité et notamment dans la commune revêt une importance particulière pour garantir et améliorer les conditions de vie des retraités et des personnes âgées.

La CFDT Retraités a la possibilité juridique de postuler et de participer au CCAS en tant qu'association représentant les personnes âgées » (Dominique Fabre secrétaire UCR).

En 2014 l'UTR CFDT 71 a saisi l'occasion et a présenté 23 candidat(e)s. 8 ont été retenus par les maires des communes de Montcenis, Ecuisses, Montchanin, Le Creusot, St Vallier, St Etienne en Bresse, St Marcel, Lacrost.

En 2020, les CCAS seront renouvelés après les élections municipales. Il faut dès maintenant commencer à chercher des candidat(e)s. Vous êtes concerné(e)s, vous pouvez être mandatés par l'UTR 71 pour représenter les personnes âgées dans votre commune et participer aux missions du CCAS.

A Saint Vallier

Dans la commune de St Vallier où je siège depuis 2012, le conseil d'administration du CCAS se réunit tous les mois. Parmi ses activités régulières nous accordons, ou pas, après étude du dossier, les aides sociales demandées. Nous avons constaté une baisse des demandes ces dernières années ce qui nous pose question, étant donnée la situation.

Nous avons obtenu (la CFDT étant à l'origine de la demande) une Analyse des Besoins Sociaux sur la commune, réalisée par un cabinet d'expert. Nous avons remis au goût du jour les colis de Noël en 2018 et leur distribution par une équipe (1 élu + 1 membre société civile). Ces visites à domicile ont montré la solitude de plusieurs personnes âgées. Cette prise de conscience a permis de mettre en place en 2019 une équipe de bénévoles, formés, qui rend visite aux personnes âgées qui en ont fait la demande. En 2019 un séjour de vacance a été organisé pour les personnes de plus de 60 ans, à un prix étudié. Etant donné son succès il sera reconduit en 2020.

Je ne suis pas dupe, les élections municipales approchent et il y a encore trop souvent confusion entre CCAS et mairie. Il est très difficile de faire fonctionner le CCAS indépendamment de la mairie même si le conseil d'administration est paritaire entre élus et membres de la société civile.

Ceci étant dit il faut voir les aspects positifs. Si nous pouvons proposer et participer à des actions bénéfiques pour la population de la commune, pourquoi s'en priver, notre action syndicale est sur notre lieu de vie.

Anne Marie Lavenir

A Ecuisses

Les activités du CCAS d'Ecuisses sont assez classiques bien que très variées.

Pour commencer celles et ceux qui siègent sont d'horizons divers et l'opposition municipale y a aussi sa place. L'ambiance est assez conviviale et sans clan ou coterie.

Avec un budget de l'ordre de 13 000 €, jamais entièrement consommé, la plus grosse dépense est encore le repas des anciens (+ de 70 ans et 84 personnes cette année).

Même si des aides sont régulièrement accordées et qu'il y a une "banque alimentaire" mensuelle (avec aussi ramasse à l'Intermarché de Montchanin) les demandes restent limitées. Sans doute les montants faibles des aides expliquent le peu de recours et que pour cela il faut une démarche de plus pour les personnes en difficulté.

J'espère pouvoir lancer le débat sur la question en sachant que les limites actuelles sont fixées mais parfois dépassées. Faut-il faire moins souvent mais plus? Ce en sachant que le CCAS intervient généralement après les autres acteurs sauf urgences...assez rares.

Lorsque c'est possible le CCAS s'implique dans les actions liées à la mémoire, l'équilibre etc... proposées pas différentes structures.

C'est donc un CCAS actif et ouvert Même si l'équipe actuelle n'était pas reconduite il est fort possible qu'un représentant de l'UTR soit accepté si une liste non radicale l'emporte.

Claude Alloing

La CFDT ne s'associe pas à l'appel à la grève du 5 décembre

Non, parce que cet appel est fait sur une base qui n'est pas la nôtre : le refus par principe de la réforme. Nous sommes aujourd'hui engagés dans la concertation en essayant de faire de cette réforme une avancée sociale pour les salariés. Notre approche syndicale n'est pas de faire grève avant la fin des discussions. Une fois que le gouvernement rendra ses arbitrages, nous verrons la suite.

Frédérique Sèves secrétaire national CFDT chargé des retraites

CDCA Rapport biennal 2017- 2018

Rappel : Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est une instance consultative composée des deux formations spécialisées suivantes l'une spécialisée pour les questions relatives aux Personnes Âgées (PA), et l'autre sur les questions relatives aux Personnes Handicapées (PH).

Le CDCA 71 a tenu 40 réunions sur la période étudiée (avril 2017 à décembre 2018), il est composé de 48 membres titulaires dans chacune des formations spécialisées (PA et PH), ce qui est conforme aux textes.

Il doit transmettre au plus tard le 30 juin de l'année concernée un rapport biennal à différentes instances, sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Un document unique a été élaboré au niveau national, afin de permettre une lecture comparable et exploitable sur l'ensemble des départements.

Le CDCA de Saône et Loire a planché sur ce rapport le 27 juin dernier. En voici quelques grandes lignes..

Ce rapport fait ressortir une mise en œuvre relativement correcte de cette instance dans notre département. Concernant le travail du CDCA 71 avec d'autres instances, il a été démontré un manque d'efficacité à ce jour, hors les avis obligatoires qu'il rend et sa représentation dans certaines instances.

Quelques thématiques abordées: vie à domicile, vie en établissement, accès au logement ; aménagement du logement, habitat inclusif...

La participation de personnes âgées, de personnes en situation de handicap n'est pas mise en œuvre à ce jour au sein du CDCA71 mais elle n'est pas écartée car prévue dans son règlement intérieur.

Quelques freins au bon fonctionnement sont mentionnés dans ce rapport. Notamment la non compensation des pertes de salaires des membres en activité professionnelle. En effet le département de Saône et Loire rembourse les frais de déplacement des membres du CDCA71 mais refuse de prendre en charge les éventuelles pertes de salaires.

La difficulté à établir une feuille de route précise avec une planification des différentes échéances de travail du CDCA71 nuit également au bon fonctionnement, de même que la difficulté à faire concorder les échéances du CDCA71, pour les avis à rendre, avec les échéances des instances chargées de produire les documents sur lesquels il doit émettre un avis,

Des leviers sont mis en place pour surmonter ces freins, d'autres sont en étude.

Synthèse sur l'organisation et le fonctionnement :

L'année 2017 a été consacrée à la mise en place du CDCA71 (désignation des membres, élaboration du règlement intérieur, feuille de route...)

L'année 2018 a été marquée par le démarrage des travaux du CDCA71 avec la constitution de 5 groupes de réflexion thématique au cours du 1er trimestre 2018.

Rappel aux adhérentes et adhérents CFDT retraité(e)s

Un CDCA pour vous !

En alliant l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels afin d'évaluer les besoins, le CDCA est un nouvel acteur de premier plan pour proposer des initiatives adaptées au territoire dans les domaines du vieillissement et du handicap.

Donc plus que jamais nos représentants CFDT au CDCA71 ont besoin de vos remarques, de vos avis, en un mot de votre "vécu sur le terrain" afin de faire évoluer la politique du conseil départemental de Saône et Loire en faveur des personnes âgées.

Contactez-nous ! Merci !

Daniel Bernigaud (Suppléant CFDT au CDCA71)

Proposition de Formation

En 2020 la CFDT Retraités Régionale (URR, Bourgogne Franche Comté) vous propose une formation intitulée

« **Proche aidant et conseil de vie sociale** ».

Elle est ouverte aux adhérents aidants familiaux et aux proches aidants à domicile ou en établissement et elle se tiendra entre le 2 et le 12 juin. Elle dure 1 jour, mais le lieu n'est pas encore fixé, il dépendra de la situation géographique des personnes inscrites.

C'est pourquoi nous demandons aux adhérents intéressés de **se pré-inscrire auprès de l'UTR avant le 30 mars 2020**. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Anne Marie Lavenir

Action du 3 octobre Contre la remise en cause du contrat social.

Trois délégations des ULR Creusot, Gueugnon et Mâcon ont rencontré respectivement leur député : Remy Rebeyrotte, Josiane Corneloup et Benjamin Dirx pour aborder les revendications de la CFDT Retraités concernant le pouvoir d'achat.

Bonne écoute de leur part mais réponse différente selon leur appartenance politique :

Mme Corneloup, député LR de l'opposition se dit proche de nos attentes et se servira de nos revendications pour déposer des amendements lors des discussions dans les lois concernées. Mais, elle reconnaît qu'il est difficile de se faire entendre quand on est dans l'opposition.

MM Dirx et Rebeyrotte, députés de la majorité, défendent évidemment la politique du gouvernement. - Traitement prioritaire de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés (suppression de cotisations sociales, défiscalisation des heures supplémentaires,

baisse d'impôts) et mise à contribution des retraités les plus aisés (CSG) pour compenser pour Remy Rebeyrotte.

Arguments identiques pour Benjamin Dirx qui met en avant le déficit des régimes de retraite, mais en réfutant toute opposition jeunes/anciens dans la politique menée.

Autres revendications abordées : Hausse de la CSG, complémentaires santé, suppression du 1 % sur les retraites complémentaires et perte d'autonomie, où nous faisons le constat du manque de volonté pour faire des réformes et surtout pour les financer.

En conclusion, les députés ont entendu notre mécontentement mais sans nous apporter de réponses précises.

Danièle Lamur, Guy Sangiorgio

Compte Rendu de l'Audience à la Préfecture le 3 octobre

Une délégation de l'UTR CFDT71 composée de Marie Françoise Henssien, Claude Olivier, Auguste Chantalou, Daniel Bernigaud a rencontré Mme Dominique YANI sous-préfète, directrice de cabinet de Mr Le Préfet.

Premier sujet abordé : le pouvoir d'achat des retraités. Nous lui avons fait part du mécontentement croissant de beaucoup face au rognage régulier des pensions par les faibles revalorisations, inférieure aux hausses des prix et les reports systématiques de ces réajustements.

On a rappelé la volonté de la CFDT à aboutir à un minimum de pension au moins égal au SMIC pour une carrière complète. Ainsi que le problème des revenus très faibles des femmes qui ont souvent eu des interruptions liées aux maternités. Il semblerait qu'à partir de 67 ans, tous les retraités à faibles ressources aient accès au minimum contributif.

Deuxième sujet : les maisons de services au public (MSAP). Bien que ce ne soit pas une question qui ressorte de son domaine à la préfecture, Madame Yany nous a fourni sans réticence l'information dont

elle disposait. A savoir la liste des 21 maisons répertoriées sur le département. (Il semble qu'il y en ait 2 de plus dont celle de La Chapelle de Guinchay, (info fournie par B.Dirx). Elle a envoyé par mail la carte de répartition. L'essentiel, d'après elle, n'est pas que chaque canton en dispose, mais que le maillage soit géographiquement harmonieux, pour l'accès aux usagers. Elle a aussi affirmé que les crédits alloués pour la mise en place de ces maisons, soit 30 000€ pour chacune, étaient actés. Quant au changement de nom en Maisons France Services, elle n'avait pas d'information à transmettre.

L'écoute a été correcte et les échanges sans langue de bois de la part de madame la Directrice. Elle fera remonter comme il se doit toutes nos remarques, nos inquiétudes, nos revendications.

Madame Yany a paru particulièrement sensible aux inégalités homme/femme dans la société française. En quittant son bureau et en parcourant le corridor où figure le trombinoscope de préfets qui se sont succédés à la tête du département, elle a relevé avec humour l'absence de visage féminin

Nous avons été écoutés, serons-nous entendus??

Là aussi vous avez votre mot à dire en tant qu'adhérent(e). A votre avis quelle forme d'action devons nous entreprendre dans l'avenir pour avoir des réponses concrètes? Rencontres avec les "élites" comme nous l'avons fait? Manifestation (mais dans ce cas il faut être nombreux pour être crédible)? Pétition? Autres?

Votre avis nous intéresse n'hésitez pas à le faire connaître par mail, téléphone, par courrier postal ou directement auprès d'un(e) militant(e) de votre choix.

Marie-Françoise Henssien et Daniel Bernigaud

Qu'est-ce qu'une MSAP (Maison de Services Au Public) ?

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. Elles ont été créées en 2015.

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

Les Maisons de services au public sont « labellisées » par le Préfet de département, sur la base d'une convention-cadre de partenariat signée par la collectivité, l'association ou le bureau de poste qui porte un tel projet, et ses partenaires. Cette reconnaissance par les services de l'Etat ouvre droit à un financement du fonctionnement de la Maison de services au public.

L'offre de service de base d'une Maison :

- Accueil, information et orientation
- Aide à l'utilisation des services en ligne
- Facilitation administrative
- Faciliter la mise en relation

Anne Marie Lavenir

Extrait de la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} juillet (adressée aux Préfets)

« Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Cette nouvelle ambition s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de services au public (MSAP) - qui obtiendront le label France Services à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de services - ainsi que sur l'ouverture de nouvelles implantations France Services là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)»



Distribution de tracts sur le marché de Chalon sur Saône

Liste des 21 MSAP en S et L (source préfecture)

Sainte Croix, Sennecey Le Grand, St Etienne en Bresse, St Germain du Bois, Saignenard, Mervans, Verdun sur le Doubs Etang sur Arroux, Toulon sur Arroux, St Sernin du Bois, Ecuisses, Couches, St Leger sur Dheune, Epinac
St Bonnet de Joux, Salornay sur Guye, Cormatin, Cluny
Melay, Chauffailles, Matour
5 pôles principaux :Chalon, Le Creusot, Montceau, Paray, Macon

Qu'est-ce qu'une retraite juste ?

C'est le titre d'une chronique du « Monde » datée du 6 septembre, de Thomas Piketty, économiste français classé à gauche et auteur de livres imposants sur le capitalisme.

Dans la période actuelle de concertation, apportons quelques éléments extérieurs à notre réflexion, par quelques extraits :

« Disons-le clairement : la mise en place d'un système universel est en soi une excellente chose, et une telle réforme n'a que trop tardé en France. Les jeunes générations n'ont souvent aucune idée des droits à la retraite qu'ils ont accumulés. Cette situation produit des incertitudes insupportables et renforce l'anxiété économique, alors même que notre système de retraites est globalement bien financé. »

Un premier écueil pour la réforme en étude est :

« Le principe de justice : un euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits à la retraite, quels que soient le régime et le niveau de salaire. Le problème est que ce principe revient à sacraliser les inégalités salariales telles qu'elles existent, ... et à les perpétuer à l'âge de la retraite, ce qui n'a rien de particulièrement juste. »

La CFDT exige un système où les droits sont ouverts dès le premier euro cotisé, mais où la solidarité fonctionne non seulement entre les générations, mais aussi au sein d'une même génération pour prendre en compte les aléas de carrière (notamment le chômage) et de vie.

Un second point est discuté; il s'agit de l'espérance de vie à la retraite :

« Si un salarié modeste passe dix ans à la retraite, alors qu'un super-cadre en passe vingt, alors on oublie de prendre en compte qu'une large part des cotisations du premier sert en pratique à financer la retraite du second. »

Sur ce point, la CFDT défend depuis longtemps la reconnaissance de la pénibilité au travail, et sa

nécessaire prise en compte pour les droits à la retraite. Il restera à orienter le choix sur un droit en temps de retraite, ou sur une monétisation.

Le taux de remplacement prévu par le projet Delevoye irait de 85% au niveau du SMIC (pour une carrière complète) à 70% de 1,5 à 7 fois le SMIC.

« On pourrait aussi imaginer que le taux de remplacement passe graduellement de 85% au SMIC à 75-80% autour de 1,5-2 smic, avant de s'abaisser graduellement vers 50-60% aux environ de 5-7 SMIC. »

Le projet du gouvernement prévoit un financement par une cotisation de 28,1% sur tous les salaires bruts inférieurs à 120000€/an, puis de 2,8% au-delà.

« Au passage on ignore de nouveau que les salaires compris entre 100000 et 200000€/an correspondent généralement à de très longues espérances de vie, et bénéficient largement des cotisations acquittées par les salariés modestes à espérance de vie plus courte. En tout état de cause, cette contribution de 2,8% à la solidarité est beaucoup trop faible, surtout s'agissant de niveaux de rémunération dont la légitimité même peut être contestée. »

« Dans un monde où les salaires mirobolants et les questions de retraite et de dépendance ont pris une importance nouvelle, la norme de justice la plus lisible pourrait être que tous les niveaux de rémunération financent les retraites au même taux (même si les pensions sont elles-mêmes plafonnées) tout en laissant à l'impôt sur le revenu le soin d'appliquer des taux plus élevés au sommet de la répartition. »

Ces éléments ont pour but d'alimenter notre réflexion, nos conversations et nos propositions. Nous aurons certainement l'occasion d'évoquer le sujet dans nos rencontres futures.

Jacques Fouel

Lettre mensuelle

Pour améliorer l'information des adhérents sur son activité (travail des commissions, action en cours locales ou nationale, lien pour consulter des dossiers d'actualité, etc.....) l'UTR a décidé de leur envoyer une lettre régulièrement. Elle est adressée par courrier électronique et ne peut donc malheureusement concerner que les adhérents ayant une adresse internet. Vous avez reçu la première (et la seule pour l'instant) fin septembre pour annoncer l'action du 3 octobre. Nous aimerions savoir si vous l'avez bien reçue et si vous avez apprécié cette initiative.

Nathalie Chaperon

Besançon, les 7 et 8 septembre

Les 7 et 8 septembre, à l'initiative de la Commission convivialité de l'ULR de Besançon, les retraités CFDT francs-comtois ont accueilli leurs homologues de Saône-et-Loire. C'était le « reviro » comme on dit par chez nous. En effet quelques Francs-comtois s'étaient rendus à Montceau-les-Mines et au Creusot 18 mois auparavant.

Deux bonnes et belles journées débutées à 9h le samedi par un sympathique petit déjeuner dans un parc au bord du Doubs, histoire d'être en forme pour attaquer une grande balade dans le vieux Besançon, et voir l'essentiel.

Après un périple dans la Boucle, on a passé le pont Battant, levé encore une fois le nez, admiré encore les vieilles bâtisses, traversé des cours, découvert ainsi l'urbanisme en lanières, pour finir aux Bains-Douches. Objectif : découvrir - et déguster- les produits régionaux...

On a donc goûté aux vins du Jura - et même au vin jaune - et apprécié Comté, Mont d'Or, Morbier, sans oublier la cancoillotte.

L'après-midi a été consacrée à la visite de la Citadelle : musée de la Résistance, aquarium,

noctarium, balade sur les remparts, chacun a fait selon son envie.

Les dix « correspondants » ont ensuite passé la soirée dans leur « famille d'accueil » et on s'est tous retrouvé le dimanche matin devant le Musée des Beaux-Arts, où nous attendait Jean, notre secrétaire général d'UTR, pour la photo.

Visite du tout nouveau Musée, nouvel émerveillement. Nous nous sommes ensuite rendus au Musée du temps pour admirer le plan-relief. Puis aux Quatre saisons où le chef nous a régales.

Dernière étape : une promenade digestive jusqu'au Battant, pour une croisière sur la Boucle du Doubs. Le commandant Aziz était en pleine forme. Les commentaires allaient bon train. Ce sera aussi un bon souvenir.

Et puis on a eu un peu de mal à se dire adieu...

Alors on a décidé de poursuivre l'échange. Les Francs-comtois retourneront donc en Saône-et-Loire... Que du bonheur !

Claudine Gueno



Mésangère

*Mésange ! Qu'as-tu donc à chanter
Comme si l'azur régnait, insolente !*

*Vas t'abriter au creux
d'un chêne*

*Ou bien tu seras tôt
détrempée.*

*Titutitutu, tu insistes
arrogante !*

*Crois-tu défier le soleil
boudeur ?*

*Il a décidé d'arborer des voiles
Qu'y pouvons-nous ? Tu préjuges
Qu'un innocent et laconique appeau
Chassera nos humeurs maussades ?
Cela, seul peut le faire l'astre rieur.*



*Sous les gouttes, tu persistes et
signes*

*Gédéon minuscule et
inconséquent !
Oh ! Un rayon timide semble
percer !*

*Serais-tu quelque petit
Orphée
Qui de sa lyrette à deux
cordes*

*Fait poindre une lumière accorte ?
Chante petite tête bleue ! Chante
encor.*

JB - Avril 2009



VOUS AVEZ LA PAROLE :

COMMUNIQUEZ VOS QUESTIONS, VOS SUGGESTIONS :

- par téléphone : 09 77 51 64 28
- par courrier : adresse indiquée page 1
- Par internet : utr.cfdt.71@orange.fr

Contacts secrétaires ULR

Chalon: utr.cfdt.71@gmail.com

Cluny: *Jean Auboef*
03 85 59 26 12

Le Creusot: *René-Noël Bretin*
03 85 78 44 21

Gueugnon: *Daniel Bernigaud*
07 82 29 81 81

Mâcon: *Marie-Françoise Henssien*
03 85 40 55 44

Montceau les Mines :
Françoise Chavot
06 73 70 36 22

Tournus: *Michel Juveneton*
03 85 32 18 84

Toutes les Unions Locales de Retraités (ULR) sont domiciliées dans les Unions Locales CFDT.

Trésorerie

Pour faciliter le travail des trésoriers, nous vous invitons à faire prélever votre cotisation (4 prélèvements par an : 25 janvier, 25 avril, 25 juillet, 25 octobre).

Pour tout renseignement, consulter

Josseline PASQUIER :
Bat C Résidence du lycée
71160 DIGOIN

Tél. : 03 85 53 07 22

Courriel : jpasquier49@gmail.com

Mutuelle

Les adhérents retraités CFDT peuvent bénéficier d'une mutuelle à tarif préférentiel, il s'agit de la MGEN Solutions.

Pour tout renseignement sur les tarifs et les prestations, contacter :

Jacques FOUEL, 9 Allée des Verdiers 71210 MONTCHANIN,
tél : 03 85 78 49 36, courriel : jacques.fouel@gmail.com

Les dossiers sont disponibles à l'UTR.

A vos agendas

L'Assemblée Générale des adhérents de l'UTR CFDT de Saône et Loire aura lieu

Jeudi 14 Mai 2020 à Gueugnon

Coup de coeur

Mon désir le plus ardent.

Maddy s'était juré de ne jamais sortir avec un garçon du même âge qu'elle, encore moins avec un guide de rivière. Mais voilà Dalt, et il est parfait. A vingt ans, Maddy et Dalt s'embarquent dans une histoire d'amour qui durera toute leur vie. Mariés sur les berges de la Buffalo Fork, dans le Wyoming, devenus tous deux guides de pêche, ils vivent leur passion à cent à l'heure et fondent leur entreprise de rafting dans l'Oregon. Mais lorsque Maddy, frappée de vertiges, apprend qu'elle est enceinte et se voit en même temps diagnostiquer une sclérose en plaques, le couple se rend compte que l'aventure ne fait que commencer.

Mon désir le plus ardent est le portrait d'un couple ancré dans le temps présent qui affronte avec courage et humour les épreuves de la vie. Avec sa voix pleine d'énergie, tout à la fois drôle et romantique, Pete Fromm nous offre une histoire d'amour inoubliable sans jamais tomber dans le pathos....

Pete Fromm est né en 1958 dans le Wisconsin et a d'abord été ranger avant de se consacrer à l'écriture. Il vit dans le Montana.

Editions Gallmeister (22,20€)

Chantal Desserprit

Cotisations 2020.

Le Conseil National Confédéral des Retraités (CNC) a voté lors de sa séance d'octobre 2019 un ajustement de + 0,3 % pour les cotisations de 2020 des adhérents retraités.

L'UTR 71 a décidé d'appliquer cette augmentation rappelant, qu'elle n'avait pas suivi les précédents ajustements : + 0,8 % en 2018 et + 0,1 % en 2019.

